AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1990
FR0011981968-FS1001

25 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Barclays Capital Securities Limited qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, directement et indirectement, 13 935 152 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,24% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Securities Limited	13 935 136	4,91	13 935 136	4,24
Total Barclays Plc	**13 935 152**	**4,91**	**13 935 152**	**4,24**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues par assimilation.

A cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir a précisé détenir 5 616 025 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 6 066 370 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 5 138 888 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2025 et le 29 avril 2027, (ii) 757 330 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference »* à dénouement en espèces, sans échéance et (iii) 170 152 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.